

E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs



Burundi . RD Congo . Rwanda

PROJET DE REALISATION DES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE REGIONALE RUZIZI IV

**Termes de référence pour le recrutement d'un
Consultant chargé de l'Elaboration et de la
mise en œuvre d'une Stratégie de
Communication assortie d'un Plan de
Communication et de Visibilité (PCV) pendant
les différentes phases du Projet**

Numéro du Projet	Numéro du Don
P-Z1-F00-108	5110155000759

Bujumbura, Juillet 2025

Table des matières

1.	Contexte et justification	4
2.	Objectifs et résultats escomptés.....	6
2.1.	Objectif global.....	6
2.2.	Objectifs Spécifiques.....	6
2.3.	Résultats attendus	6
3.	Etendue de la mission du Consultant.....	7
3.1.	Missions et tâches du Consultant	7
3.1.1.	Elaborer la Stratégie et le Plan de Communication et de visibilité	8
3.1.2.	Mise en œuvre du Plan de communication et visibilité.....	9
3.2.	Activités spécifiques à réaliser au titre de la mission.....	9
3.2.1.	Stratégie et Plan de communication.....	9
3.2.1.1	Mission de démarrage.....	9
3.2.1.2.	Cadrage du Projet.....	10
3.2.1.3.	Etablissement du Plan de communication et de visibilité	11
3.2.1.4.	Supports et outils de communications pour la mise en œuvre des activités de communication et de visibilité	12
3.2.1.5.	Evaluation budgétaire pour la mise en œuvre du PCV	12
3.2.1.6.	Mécanisme de suivi et évaluation des activités du PCV	12
3.2.2.	Mise en œuvre de la mission.....	12
3.2.3.	Elaboration d'un chronogramme de mise en œuvre du PCV	13
4.	Rapports et délais d'approbation.....	16
4.1.	Rapports.....	16
4.1.1.	Rapport de démarrage	16
4.1.2.	Rapports intermédiaires.....	16
4.1.3.	Rapport provisoire	17
4.1.4.	Rapport définitif	17
4.2.	Calendrier de remise des Rapports	17
5.	Profil du Consultant et Qualifications du Personnel Clé	19
5.1.	Qualifications et Profils du personnel Clé	19
6.	Durée de la mission.....	23
7.	Lieu de gestion du Projet.....	23
8.	Appui logistique	24
8.1.	Généralités	24

8.2.	Bureau	24
8.3.	Formation.....	24
8.4.	Organisation des ateliers de validation des divers livrables	24
8.5.	Lieu des sessions de validation et autres facilités	24



1. Contexte et justification

L'Organisation de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) pour l'Energie des Pays de Grands Lacs, « EGL », est un Organisme spécialisé de la CEPGL chargé d'assurer la coopération dans le secteur de l'énergie entre les Etats membres de la CEPGL : le Burundi, la République Démocratique du Congo (RD Congo) et le Rwanda.

Dès 1979, date de son intégration dans la CEPGL, l'EGL a réalisé plusieurs Projets dont le Projet hydroélectrique Ruzizi II, géré aujourd'hui par la SINELAC, et a commandité plusieurs études dont l'étude du Plan Directeur d'Électrification des Pays des Grands Lacs sur financement de l'Union Européenne.

Cette étude, finalisée par le Consultant TRACTEBEL en 1993, aura permis de confirmer le potentiel hydroélectrique de la vallée de la Ruzizi évaluée aujourd'hui à environ 550 MW, et d'identifier les meilleurs sites des projets hydroélectriques à développer, à savoir la Centrale hydroélectrique Ruzizi III (206 MW) et la Centrale hydroélectrique Ruzizi IV (287 MW).

Actuellement, deux centrales hydroélectriques sont en exploitation sur la rivière Ruzizi.

Il s'agit de :

- ✓ Ruzizi I appartenant à la SNEL, d'une capacité installée de 29.8 MW, mise en service en 1959 et qui est gérée et exploitée par la SNEL SA (Société Nationale d'Electricité de la RD Congo) et,
- ✓ Ruzizi II appartenant à la SINELAC, mise en service en 1989. D'une puissance installée de 43,8 MW, cette centrale appartient aux trois Etats membres de la CEPGL. Elle a été construite par l'EGL et est aujourd'hui exploitée par la SINELAC (Société Internationale de l'Electricité des Pays des Grands Lacs), société de droit international public créée en 1984 par ces mêmes Etats.

Depuis 2007, l'EGL a commandité les Etudes nécessaires pour le développement du Projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III et l'Etude de Préfaisabilité pour le Projet Hydroélectrique Régional Ruzizi IV.



Le Projet de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III est à ce moment dans la phase de clôture financière.

Quant au Projet Hydroélectrique Régional Ruzizi IV, il est dans la phase de réalisation de toutes les études approfondies nécessaires pour la construction de la centrale afin que les travaux de construction puissent commencer juste après la mise en service de la Centrale hydroélectrique Ruzizi III, prévue en 2030.

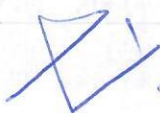
La durée initiale prévue pour la réalisation de ces études est de 4 ans subdivisée en trois phases :

- ✓ Phase 1 : Réalisation des études techniques et des études environnementales et sociales,
- ✓ Phase 2 : Réalisation des études du cadre institutionnel et financier,
- ✓ Phase 3 : Préparation de la mise en œuvre du projet.

Le coût global de ces Etudes a été évalué à 9.362.000 €. Il sera cofinancé par les dons octroyés respectivement par l'Union Européenne à hauteur de 8.000.000 € et le NEPAD-IPPF à hauteur de 980.000 US\$ (équivalent à 889.000 €), ainsi que par la contrepartie des Etats bénéficiaires pour un montant de 473.000 €.

Pour garantir l'approche participative dans sa gestion et promouvoir l'appropriation ainsi que l'acceptabilité sociale du Projet par les communautés riveraines et tous les bénéficiaires du Projet en général, le Projet prévoit la mise en place d'une Stratégie de Communication articulée autour de l'information, la sensibilisation, l'éducation, la mobilisation sociale, l'engagement des Parties prenantes et leur appropriation du Projet.

A ce titre, l'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs, « EGL », envisage d'utiliser une partie des fonds lui octroyés par l'Union Européenne dans le cadre de ce Projet d'Etudes pour financer les prestations d'un Consultant en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan de Communication et de Visibilité (PCV) pendant toute la durée du projet.



2. Objectifs et résultats escomptés

2.1. Objectif global

L'objectif global est de :

- Elaborer, conformément aux Directives de la BAD et au Manuel de la Communication et Visibilité de l'UE¹, une Stratégie de Communication assortie d'un Plan de Communication et de Visibilité (PCV) pour informer les bénéficiaires du Projet, les décideurs politiques et les autres groupes cibles du Projet, des objectifs et des réalisations du projet d'études pour l'aménagement hydroélectrique régional Ruzizi IV financé par la BAD et l'Union Européenne et mis en œuvre par l'EGL.
- Mettre en œuvre les activités de communication et de visibilité qui auront été identifiées au cours de la mission.

Le PCV devra ainsi garantir une meilleure visibilité des activités en cours de réalisation dans le cadre du Projet, ainsi que celle des bailleurs de fonds impliqués.

2.2. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques de la consultance sont :

- Elaboration d'une Stratégie et Plan de Communication et de Visibilité du projet hydroélectrique Ruzizi IV;
- Mise en œuvre du Plan de Communication et de Visibilité.

2.3. Résultats attendus

- Une Stratégie de communication assortie d'un Plan de Communication et de Visibilité est élaborée et mise en œuvre ;
- Un évènement de lancement du projet Ruzizi IV est organisé ;

¹ https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_fr.pdf

- Les outils appropriés de communication et de visibilité sur le Projet hydroélectrique Ruzizi IV sont proposés, produits et diffusés ;
- Un chronogramme détaillé pour la réalisation des activités du projet incluant la mise en œuvre du PCV est proposé ;
- Un budget prévisionnel pour la mise en œuvre du Plan de Communication et de Visibilité est proposé et exécuté ;
- Un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités à réaliser dans le cadre du PCV est proposé et mis en œuvre ;
- Les capacités du personnel de l'EGL chargé de la Communication et visibilité sont renforcées.

3. Etendue de la mission du Consultant

3.1. Missions et tâches du Consultant

Les prestations du Consultant consistent à :

- ✓ Développer une stratégie de communication adaptée aux différentes Parties prenantes conformément aux indications du Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE ;
- ✓ Définir les outils de communication appropriés sur le Projet ainsi que les moyens et les canaux de diffusion à faire passer au cours des activités organisées dans le cadre du Projet ;
- ✓ Donner des orientations sur les thèmes relatifs aux avantages du Projet pour les populations bénéficiaires et à la protection des infrastructures du Projet par ces mêmes populations ;
- ✓ Définir les thèmes des campagnes de sensibilisation liées aux risques de violences basées sur le genre (VBG), y compris la violence sexuelle ;
- ✓ Identifier les actions nécessaires pour mettre explicitement en valeur le partenariat entre la BAD et l'UE lors de la réalisation du Projet selon les directives de visibilité des deux organisations, et assurer la visibilité des fonds qu'elles ont alloués au Projet ;

- ✓ Proposer des thèmes pour les conférences et séminaires à organiser dans le cadre du Projet ;
- ✓ Identifier les activités de communication et de visibilité à réaliser pendant la phase d'élaboration de la stratégie et du Plan de communication et visibilité et pendant la phase de mise en œuvre du Projet hydroélectrique Ruzizi IV en vue d'informer les bénéficiaires du projet, à savoir les Populations de la région des Grands Lacs, les Décideurs politiques locales, et les autres groupes cibles, des réalisations de l'EGL sur financement de l'Union Européenne et de la BAD dans le cadre du Projet Ruzizi IV.

3.1.1. Elaborer la Stratégie et le Plan de Communication et de visibilité

Le Consultant devra :

- Elaborer une Stratégie de Communication et de Visibilité de l'EGL dans le cadre du Projet Ruzizi IV et le Plan de communication adéquat, permettant de :
 - S'assurer que le public cible est conscient des rôles de l'EGL, de l'UE et de la BAD dans les activités du projet ;
 - Sensibiliser l'opinion à la manière dont l'UE et la BAD travaillent ensemble pour soutenir l'accès à l'énergie ;
 - Sensibiliser les bénéficiaires sur les résultats escomptés du Projet mais également sur le potentiel énergétique important qui leur est offert ;
 - Mobiliser les Parties prenantes pour stimuler leur engagement, l'appropriation et l'acceptabilité sociale du Projet par les Communautés riveraines.
- Identifier les outils et autres moyens de communication les plus adaptés pour une plus large diffusion de l'information et la promotion des activités relatives au Projet ;
- Proposer un budget et un chronogramme détaillé de réalisation des activités identifiées ;
- Proposer un mécanisme de suivi et évaluation des activités identifiées à réaliser dans le cadre du Plan de Communication et visibilité (PCV).

3.1.2. Mise en œuvre du Plan de communication et visibilité

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions identifiées au cours de l'élaboration du Plan de Communication et visibilité (PCV), le consultant veillera notamment à :

- Organiser, en collaboration avec l'EGL, un événement pour la communication des objectifs et des résultats des Etudes en cours sur le projet ; cet événement serait couplé avec une mission de lancement du projet par la Banque Africaine de Développement ;
- Produire et diffuser les outils de communication et de visibilité identifiés sous un format approuvé et en collaboration avec l'EGL ; les équipements de communication qui auront été acquis dans le cadre de la mission seront remis à l'EGL à la fin de la mission.
- Mettre en place le mécanisme de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation du projet par les partenaires concernés ;
- Acquérir les équipements de communication et de visibilité qui auront été jugés essentiels ;
- Respecter le budget prévisionnel approuvé par EGL dans la mise en œuvre du Plan de Communication et de visibilité ;
- Organiser et mettre en œuvre les actions de formation et de renforcement des capacités de l'Equipe EGL chargée de Communication et visibilité qui auront été, au préalable, approuvées par le Comité de Gestion de l'EGL ;
- Répondre aux exigences de la BAD et de l'UE en matière de communication et de visibilité pour le Projet financé par ces deux bailleurs.

3.2. Activités spécifiques à réaliser au titre de la mission

3.2.1. Stratégie et Plan de communication

3.2.1.1. La Mission de démarrage

Au cours de la réunion de démarrage du projet, le Consultant devra échanger avec les représentants de l'EGL sur tous les aspects relatifs à l'exécution de la mission incluant (i) la documentation nécessaire (Textes légaux et législatifs relatifs à chaque pays membre de la CEPGL, exigences du Promoteur et des Bailleurs de fonds, géographie de la zone



du projet, Etude de Faisabilité du Projet, etc.) et (ii) l'approche méthodologique qui sera suivie pour atteindre les résultats escomptés dans le cadre de sa mission.

Muni d'informations utiles recueillies au cours de cette réunion, le Consultant devra préparer et présenter un Rapport de démarrage qui inclura (i) les tâches à accomplir dans le cadre de la mission, (ii) un plan de travail indiquant le calendrier détaillé des activités à mener pour la collecte des données de base nécessaires pour la réalisation de sa mission, (iii) un Plan de consultation des parties prenantes du projet et une Stratégie de communication publique. Ce Rapport de démarrage devra être présenté à l'EGL pour avis et commentaires.

3.2.1.2. Cadrage du Projet

1° Analyse de la situation et du contexte

Le Consultant analysera et décrira de façon sommaire la situation et le contexte du Projet. Cette étape permettra de poser un diagnostic précis de l'environnement et donc de valider, ou non, la faisabilité du mandat à lui confié. Afin d'analyser le contexte, le Consultant s'appuiera sur la documentation existante, les résultats du sondage réalisé, les rapports de recherches effectuées dans ce domaine et les consultations de services et personnes clés.

2° Définition des objectifs de communication et de visibilité

Sur base de l'analyse de la situation et du contexte, le consultant mesurera l'efficacité finale de la Stratégie de communication qu'il envisage développer. Il fixera sommairement les objectifs de communication et de visibilité à atteindre. Ces objectifs doivent être SMART : spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.

3° Identification de différents groupes cibles

Afin d'optimiser les chances d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, le Consultant identifiera les différents groupes de personnes visés par la stratégie de communication. Il prendra soin de collecter davantage des informations sur le profil de chaque cible identifiée ainsi que ses besoins.

4° Définition des différents messages adaptés à chaque groupe cible

Le Consultant proposera des messages réalistes tout en tenant compte des outils choisis pour communiquer. Quelle que soit la formule utilisée, ces messages viseront à informer, sensibiliser, convaincre et séduire le public cible. L'objectif étant d'induire un changement de comportement ou d'attitude de la part du public.

5° Identification des outils et des moyens de communication

Tous les moyens pour communiquer sont envisageables. Toutefois, le Consultant sélectionnera les outils en fonction du public à atteindre et proposera des canaux les plus adaptés pour atteindre le plus grand nombre de personnes ciblées sans exploser le budget.

A l'issue de ce cadrage de la mission, le Consultant préparera un Rapport d'étape. Ce rapport concis devra faire l'objet d'une présentation à l'EGL au cours d'une séance de travail organisée entre le Consultant et l'EGL pour des échanges et avis sur les informations collectées et la méthodologie envisagée.

3.2.1.3. Etablissement du Plan de Communication et de Visibilité

L'établissement du Plan de Communication et de Visibilité constituera une étape importante dans les activités du Consultant.

Possédant tous les éléments disponibles pour élaborer la Stratégie de Communication, le Consultant devra établir le Plan de communication. Ce document se présentera sous la forme d'un planning et listera l'ensemble des actions de communication à réaliser pendant la phase des études techniques et diverses, la phase de clôture financière, la période de mise en œuvre du Projet et la période d'exploitation. Il permettra d'établir, étape par étape, les stratégies à mettre en place pour permettre de livrer une communication efficace auprès du public cible. Il devra également cibler les responsabilités de mise en œuvre des actions proposées au cours des différentes phases du projet.

3.2.1.4. Supports et outils de communication pour la mise en œuvre des activités de communication et de visibilité

Une fois la Stratégie et le Plan de communication et de visibilité élaborés, le consultant devra identifier les outils et canaux nécessaires pour les actions de communication et de visibilité prévues aux différentes phases/jalons de mise en œuvre du projet d'études.

Les informations publiées sur le Projet devront comporter les emblèmes de l'UE et de la BAD accompagnés du texte mentionnant le soutien de l'UE et de la BAD comme « Avec l'appui financier de l'UE et de la BAD », « Projet financé par l'UE et la BAD », etc.

Le Consultant devra s'assurer qu'indépendamment de l'ampleur, de la portée ou de l'objectif d'une action, les emblèmes de l'UE et de la BAD figurent de manière visible sur tous les supports de communication et de visibilité associés à l'action y compris les rapports produits dans le cadre du Projet.

Tout véhicule acquis dans le cadre du Projet devra être clairement identifié et porter de manière visible outre les emblèmes de la BAD et de l'UE mais aussi la mention « Fourni avec le soutien financier de la BAD et de l'UE ».

3.2.1.5. Evaluation budgétaire pour la mise en œuvre du PCV

Le Consultant devra évaluer les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires pour les différents moyens de communication proposés. Il établira un budget permettant notamment de prioriser les actions et d'avoir une vision à long terme.

3.2.1.6. Mécanisme de suivi et évaluation des activités du PCV

Une fois le PCV et le budget y relatif élaborés, le Consultant proposera un mécanisme de suivi-évaluation des activités identifiées et à réaliser dans le cadre du PCV.

3.2.2. Mise en œuvre de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission, le Consultant devra :



- Assister l'EGL dans l'organisation d'une mission d'information des partenaires au projet hydroélectrique régional Ruzizi IV ;
- Produire des outils de communication et de visibilité ;
- Exécuter des actions de publicité et information ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la mission et faciliter son évaluation ;
- Mettre en œuvre les actions de formation et de renforcement des capacités ;
- Elaborer des rapports intermédiaires et un rapport d'achèvement de la mission.

3.2.3. Elaboration d'un chronogramme de mise en œuvre du PCV

Le Consultant devra proposer un chronogramme détaillé de la mise en œuvre des actions spécifiques qui ont été identifiées et à réaliser dans le cadre du Plan de Communication et de visibilité du Projet Hydroélectrique Régional Ruzizi IV.

La durée de mise en œuvre du PCV devra couvrir toute la période de réalisation des Etudes du projet Ruzizi IV (mais de manière séquencée ou périodique) et pour toutes actions spécifiques de communication et de visibilité.

A titre d'illustration, un chronogramme indicatif de la mission est donné ci-après :

CHRONOGRAMME INDICATIF DES ACTIVITES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION ET VISIBILITE DU PROJET RUZIZI IV JUQU'EN JUIN 2026																										
Activités	Année 2026												Année 2027												NOMB RE DE	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	H/M	
1. Elaboration de la Stratégie de communication et visibilité du projet et du Plan de Communication et Visibilité																									1,2	
1.1. Démarrage de la mission																									0,25	
1.2. Cadrage de la mission																									0,25	
1.3. Etablissement du Plan de Communication et de Visibilité (PCV)																									0,5	
1.4. Evaluation budgétaire pour la mise en œuvre du PCV																									0,1	
1.5. Proposition d'un mécanisme de suivi et évaluation des activités de mise en œuvre du PCV																									0,1	
2. Mise en œuvre du PCV																									2	
2.1. Mission d'information et lancement/clôture du Projet d'Etudes																									0,25	
2.2. Production et diffusion des outils de communication et de visibilité																									0,5	
2.3. Exécution des actions de Publicité et informations diverses sur le Projet Ruzizi IV																									0,5	

4. Rapports et délais d'approbation

4.1. Rapports

Au cours de la mission d'élaboration de la Stratégie et du Plan de Communication et Visibilité (PCV), le Consultant devra préparer et soumettre un Rapport de démarrage, des Rapports d'étape, un Rapport provisoire et un Rapport final.

Le Rapport de démarrage, le Rapport provisoire ainsi que le Rapport final seront soumis à l'EGL en version française, sous format électronique modifiable et non modifiable et sous format papier en 20 exemplaires.

Les autres Rapports pourront être soumis sous format électronique et sous format papiers en 3 exemplaires.

L'approbation du Rapport provisoire fera l'objet d'un Atelier de validation, au cours duquel, les résultats obtenus seront restitués. Cette restitution sera faite pour présenter les principales conclusions de la mission, sous forme de communications avec une présentation en Power Point par le Consultant. La présentation sera suivie d'échanges et des observations à l'attention du Consultant.

4.1.1. Rapport de démarrage

Le Consultant devra soumettre dans un délai de 2 semaines à compter de la date de la réunion de démarrage de la mission, un rapport de démarrage devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le calendrier d'exécution de la mission assignée.

Le délai maximal d'approbation de ce Rapport par l'EGL est de quinze (15) jours calendaires.

4.1.2. Rapports intermédiaires

Le Consultant devra produire un rapport sur chaque action de publicité ou d'information réalisée. Il devra en plus soumettre un Rapport d'étape trimestriel englobant les activités réalisées au cours de 3 mois en vue de permettre à EGL de suivre et d'apprécier les livrables du Consultant. Cela



permettra également le paiement échelonné des honoraires du consultant.

Le Rapport trimestriel devra être soumis au plus tard 30 jours calendaires après la fin du trimestre.

4.1.3. Rapport provisoire

Ce Rapport devra être soumis par le Consultant au plus tard quatre (4) mois après le démarrage de la mission.

Un atelier de validation de ce rapport sera organisé dans un délai de vingt et un (21) jours calendaires après sa soumission.

4.1.4. Rapport définitif

Le Consultant devra soumettre le Rapport final de la mission intégrant les observations formulées par l'EGL et ses partenaires du Rapport provisoire dans un délai de dix (10) jours après l'atelier de validation du Rapport provisoire.

4.2. Calendrier de remise des Rapports

La mission débutera aussitôt après la signature du Contrat et, ce, à compter de la date de notification, à la firme retenue, de l'Ordre de Service de l'EGL de commencer l'exécution des prestations, suivant son calendrier inséré dans les Propositions Techniques.

Nous présentons ci-après la liste des Rapports à remettre par le Consultant.

N°	Activités	Responsables	Durée (Jours calendriers)
A	Elaboration de la Stratégie de communication et de visibilité		
1	Réunion de démarrage	EGL/Consultant	J
2	Elaboration et remise du Rapport de démarrage	Consultant	J+15

N°	Activités	Responsables	Durée (Jours calendriers)
3	Validation du Rapport de démarrage	EGL	J + 30
4	Remise du Rapport final de démarrage		J+40
5	Préparation et remise du Rapport provisoire de la Stratégie et du Plan de Communication et de visibilité (PCV) intégrant le budget pour la mise en œuvre du PCV.	Consultant	J + 110
6	Validation du Rapport Provisoire	EGL/CP/BAD	J + 131
7	Remise du Rapport définitif de la Stratégie et du Plan de Communication et de Visibilité (PCV).	Consultant	J + 145
B. Mise en œuvre du PCV			
8	Rapport de la mission d'information sur le Projet Hydroélectrique Ruzizi IV	Consultant	14 jours après la mission d'information
9	Rapports intermédiaires	Consultant	a) Rapport succinct sur chaque activité de publicité ou d'information réalisée. A remettre dans les 14 jours calendaires après l'exécution de l'activité, b) Rapports trimestriels, à remettre au plus tard 30 jours calendaires après le trimestre.
10	Rapports annuels sur : a) La diffusion des outils de communication et visibilité ; b) Les actions de publicité et d'information sur le Projet Ruzizi IV ; c) Le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la mission par les partenaires concernés	Consultant	Quatre (2) rapports annuels seront produits. Ces Rapports seront remis chaque fois deux mois après la fin de l'exercice.

N°	Activités	Responsables	Durée (Jours calendriers)
11	Rapport d'achèvement de la mission incluant les leçons apprises et les recommandations pertinentes sur la communication et visibilité du projet Ruzizi IV.	Consultant EGL	Le Rapport sera remis à l'EGL au plus tard deux (2) mois après la fin de la mission ; EGL devra formellement approuver ce rapport dans 28 jours calendrier.

5. Profil du Consultant et qualifications du personnel clé

La mission doit être assurée par un Cabinet d'études (ou Firme) spécialisé (e) comme suit :

- Être un Cabinet d'études (ou une firme) spécialisé (e) dans les domaines de l'audiovisuel et de la communication ou équivalent, avec une très bonne connaissance des défis dans le cadre de la communication institutionnelle ;
- Justifier d'une capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités liées à une Stratégie de communication ;
- Avoir réalisé au moins 3 (trois) missions similaires dans le domaine audiovisuel et/ou communication dont au moins une(1) mission dans le secteur des infrastructures.

5.1. Qualifications et profils du personnel clé

Les Experts, membres du personnel clé du candidat (Bureau spécialisé en communication) devront justifier d'une expérience avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication en général et, en particulier, pour des projets d'infrastructures financés par des bailleurs de fonds multilatéraux (BAD, BM, UE, etc..).

Toutes les expériences acquises dans des projets énergétiques, par un Expert, dans des projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux (BAD, BM, UE, etc..), constitueraient des atouts.

Le personnel clé doit être constitué de 3 (trois) Experts spécialisés dans les domaines ci-après :

○ **Chef de Mission : Expert en Communication**

Qualifications et compétences

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+4) en Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) ou dans un domaine similaire ;

Expérience professionnelle générale

- ✓ Justifier d'une expérience minimale de 10 (dix) ans dans le domaine de la Communication et dans l'élaboration des Stratégies de Communication assorties de Plans de Communication et de Visibilité pour informer les bénéficiaires du projet, les décideurs politiques locaux et les autres groupes cibles du Projet ;

Expérience professionnelle spécifique

- ✓ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience pratique dans la mise en œuvre de Plans de Communication et de Visibilité des Projets ;
- ✓ Avoir réalisé au moins 2 (deux) missions dans l'élaboration de Stratégies de Communication assorties de Plans de Communication et de Visibilité dans le domaine de l'Energie similaires ou analogues, dont 1 en qualité de Chef de mission.
- ✓ Avoir participé en tant que Chef de Mission en TIC à l'élaboration d'au moins deux (2) Plans de Communication et de Visibilité de Projet ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des normes, des directives et des Politiques des Bailleurs de fonds multilatéraux (KfW, BEI,

BAD, BM, UE, etc.) en matière de mise en œuvre des Plans de Communication et de Visibilité ;

- ✓ Apporter les preuves d'avoir organisé et participé à au moins deux (02) missions de communication où il a eu des interactions avec les Parties prenantes (Experts techniques, Ingénieurs, Administration locale, les populations affectées par le Projet « PAP », Société civile etc.) d'un (ou de) Projet (s) d'Infrastructures, en vue de recueillir leurs souhaits sur les avantages attendus de ce (s) Projet (s) ;
- ✓ Justifier d'une capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités liées à une Stratégie de Communication ;
- ✓ Avoir une bonne communication orale et écrite dans la langue française et dans la langue anglaise.

○ **Expert chargé de la visibilité et de la mobilisation sociale**

Qualifications et compétences

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+4) en Sciences de l'Information et de la Communication, ou du diplôme d'une Ecole supérieure de Journalisme.

Expérience professionnelle générale

- ✓ Justifier d'une expérience minimale de (10) dix ans dans le domaine du Journalisme et de la Communication ainsi que d'une connaissance du contexte et des acteurs médiatiques de la CEPGL ;
- ✓ Expérience avérée dans l'utilisation des approches participatives du développement et de la collaboration avec la société civile, les ONG, l'Administration locale, le secteur privé, les organisations des femmes et des jeunes et autres parties prenantes concernées.

Expérience professionnelle spécifique

- ✓ Avoir au moins 8 (huit) ans d'expérience dans la communication et/ou dans la promotion de projets de développement, des projets régionaux ou à caractère régional ;
- ✓ Avoir au moins 5 (cinq) ans d'expérience pratique dans la production de contenus écrits médiatiques (en français et/ou en anglais) dans une agence d'information ou dans les médias écrits ou audiovisuels ;
- ✓ Avoir participé en tant que spécialiste chargé de la visibilité et de la mobilisation sociale dans au moins 2 (deux) projets de développement, projets régionaux ou à caractère communautaire ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des normes, des directives et des politiques des bailleurs de fonds multilatéraux (UE, KfW, BEI, BAD, BM, etc.) en matière de communication et de visibilité ;
- ✓ Avoir organisé et participé au moins dans 3 (trois) séances de travail, des campagnes d'informations, des événements et des réunions avec les parties prenantes (experts techniques, ingénieurs, l'administration locale, les PAP, la société civile) d'un (ou des) projet (s) d'énergie en vue de souligner les objectifs, les bénéficiaires et les budgets d'un projet de développement et de mettre en avant le partenariat de l'Union Européenne ou des autres bailleurs de fonds avec les pays ou la région concernée, afin de diffuser les résultats et les réalisations d'un projet de développement ;
- ✓ Avoir une bonne communication orale et écrite du français et dans les langues de la CEPGL.

o Spécialiste en Audio-visuel

Qualifications et compétences

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+4) au moins en Sciences de l'Audiovisuel ou dans un domaine équivalent ;



Expérience professionnelle générale

- ✓ Justifier d'une expérience minimale de cinq (5) ans en matière de communication institutionnelle ;

Expérience professionnelle spécifique

- ✓ Avoir réalisé au moins 2 missions similaires ou analogues dont une, en qualité de Spécialiste en audio-visuel pour des Projets de développement énergétique ;
- ✓ Avoir au moins une expérience en appui à l'élaboration d'une Stratégie de communication.

6. Durée de la mission

La mission débutera aussitôt après la signature du Contrat et, ce, à compter de la date de notification, au Bureau d'Etudes retenu, de l'Ordre de Service de l'EGL de commencer l'exécution des prestations, suivant son calendrier inséré dans la proposition Technique.

Le nombre d'hommes-mois requis pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie incluant le plan de communication et de visibilité est de 3.2 Hommes-Mois répartis sur toute la durée des études du Projet Hydroélectrique Ruzizi IV.

7. Lieu de gestion du Projet

Les prestations du Consultant seront réalisées au bureau de l'EGL à Bujumbura. Cependant, le Consultant devra effectuer des missions de travail dans chacun des trois Pays membres de la CEPGL ou à un autre lieu à convenir avec l'EGL.

8. Appui logistique

8.1. Généralités

Le Consultant doit :

- Prévoir les moyens logistiques nécessaires pour l'exécution de la mission ;
- Organiser son propre transport local, régional et international pendant la mission ;
- Remettre à l'EGL, à la fin de la mission et dans un état de fonctionnement satisfaisant les équipements et matériel acquis dans le cadre de la mission.

8.2. Bureau

L'EGL mettra à la disposition du Consultant un bureau dont l'équipement (matériel, équipement informatique, téléphone, etc.) sera à la charge du Consultant.

8.3. Formation

Le Consultant devra proposer un programme de renforcement des capacités des Experts de l'EGL et des Experts des Etats suivant les résultats à atteindre aux différentes étapes de sa mission.

8.4. Organisation des ateliers de validation des divers livrables

Le coût d'organisation des ateliers de validation des divers rapports contractuels est à la charge de l'EGL sous le financement du Projet d'études de Ruzizi IV.

8.5. Lieu des sessions de validation et autres facilités

Les différents ateliers de validation des rapports et autres réunions organisées dans le cadre des activités préparatoires au développement du Projet Ruzizi IV seront organisés à Bujumbura au

Burundi, à Kigali au Rwanda, à Kinshasa en République Démocratique du Congo ou à un autre lieu à convenir entre le Consultant et l'EGL.

Le Consultant sera appelé de façon ponctuelle à faire une couverture médiatique et de visibilité des réunions qui seront organisées dans le cadre du Projet Ruzizi IV.

